

LE TRAIT D'UNION

Soirée d'Halloween
p.10



volume 48 numéro 08; octobre 2023

La rue de l'église
s'est refait une beauté
p. 12



KIM ST-PIERRE

À LA BIBLIOTHÈQUE DE ST-BRUNO

11 OCTOBRE | À 19H

Gratuit!



Venez plonger dans l'univers du
Polar avec une autrice régionale!

BIBLIO
de St-Bruno

Depuis 1950



735, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
418 492-3632

91, boul. Cartier
Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4
418 860-3632



Membre affilié



Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi
et vendredi 9 h à 18 h
Jeudi 9 h à 20 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-2255
Courriel : 2366proprio@famiprix.ca

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0
Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net
Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée: 20 octobre 2023

Conseil d'administration

Présidente :	Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente :	Micheline Dionne 492-5281
Trésorière :	Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire :	Claudette Rivard 492-1612
Directrice :	Valéry Lavoie, 514-971-6948

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno	Constance Gagné
Valéry Lavoie	Geneviève Lévesque
Co-éco	Comité des Loisirs
Conseil de la Fabrique	Monique Côté
Guylaine St-Pierre	Claire Ouellet
Bernard Fortin	Diane Cardin
Jean Martin	Marie-Ève Fromentin
Educaloi	Sasha Villamizar Chassé

Sommaire :

Page 3 : Éditorial- Erratum - Correction bottin

Page 4 - 7 : Chronique municipale

Page 8 : Biblio

Page 9 : Concours voyage et panache

Page 10 : Effectif scolaire - Soirée d'Halloween

Page 11 : Punir un enfant - Chat perdu

Page 12 : Chronique culinaire - Fin des travaux

Page 13 : 50 ans et plus

Page 14 : Atelier Mon-choix

Page 15: Mes soins restent ici

Page 16 : Comité embellissement - Place de l'église

Page 17 : Co-éco - Clinique de passeport

Page 18 : Horaires d'ouverture

Page 19 - 20 : Commanditaires

Prendre soin de soi... oui, mais comment?

Est-ce que je me trompe en disant qu'on est tous sortis de la pandémie avec un certain mal de tête, ou plutôt avec la gueule de bois? On sait maintenant que la vie peut basculer du jour au lendemain, qu'on peut être forcé de se couper des autres, de s'enfermer chez soi et d'attendre – sans savoir combien de temps – que la situation s'améliore.

Pour ma part, la pandémie m'a appris plusieurs choses sur l'être humain et ses réactions, sur le caractère imprévisible de l'existence et sur l'avantage de prendre la vie un jour à la fois. J'ai aussi exploré l'idée qu'on ne peut pas attendre d'être pris en charge, chacun étant responsable de son bien-être. Pandémie ou non, prendre soin de soi est un devoir qui permet de soulager le système de santé, d'améliorer les relations sociales et je dirais même de protéger l'environnement.

C'est bien beau tout ça, mais comment faire? Comment prendre soin de soi quand on passe son temps à travailler ou à s'occuper des autres? Quand le temps prévu pour les loisirs est sacrifié pour faire le ménage, réparer la voiture ou repeindre la galerie?

Il n'y a pas de recette miracle, mais j'ai eu l'occasion d'expérimenter certains trucs que j'aimerais vous faire connaître. De petites choses qui prennent peu de temps et qui se glissent facilement dans la routine quotidienne. Je vous en proposerai au fil des mois dans le *Trait d'union*, en espérant que vous entretiendrez le réflexe de penser à votre propre bien-être.

Je vous laisse avec une première technique et c'est la plus importante : **la respiration**. Avec le stress, la souffrance physique ou morale, la pression, le manque de temps, la respiration est souvent coupée, oubliée, ignorée. Porter attention à sa respiration tout en faisant autre chose ne demande pas de temps particulier, mais change complètement l'état dans lequel on accomplit ses tâches. Inspirer... puis expirer... Quelques bonnes respirations suffisent à ramener la pensée vers soi et vers son bien-être. On se rend compte qu'on est crispé sans raison. On détend les épaules. On redresse le dos. On porte un regard différent sur ce qui nous entoure.

Je vous lance donc un défi en ce début d'automne : respirez ! Vous m'en donnerez des nouvelles.

Guylaine Saint-Pierre

ERRATUM

Dans le journal de septembre, une erreur d'impression est survenue, faisant en sorte que les pages 2, 19 et 20, ne sont pas celles qui auraient dû y être, ce qui a occasionné des erreurs au niveau des pages des commanditaires. Nous nous en excusons au nom de notre imprimeur.

Correction à apporter au bottin

Robert Thériault : 418-860-7919 au lieu de 418-360-7919



Photo: Guylaine St-Pierre



Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 7 août à 20 h.

Sont présents : Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : Madame Julie Nadeau et Monsieur Bernard Fortin ont motivé leur absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-08-154 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-08-155 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-08-156 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1er au 31 juillet 2023, totalisant une somme de 75 681.39 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 75 681.39 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées .

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2023-08-157 RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES SIGNATAIRES POUR AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES, DOCUMENTS ET AUTRES (ACCES D AFFAIRES) AVEC LA CAISSE DESJARDINS

ATTENDU QUE Madame Josée Thériault ne fait plus partie des employés.ées de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et que son nom est sur la liste des signataires à la Caisse Desjardins;

ATTENDU QUE les noms inscrits sur la liste des signataires sont :

Monsieur Richard Caron, maire
Madame Julie Nadeau, mairesse suppléante
Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la Caisse Desjardins d'apporter les correctifs nécessaires sur la liste des signataires pour autorisation de signature de chèques, documents et autres (accès D affaires).

2023-08-158 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE VERSEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 DE LES ENTREPRISES J.R. MORIN INC. POUR TRAVAUX DU RÉSEAU PLUVIAL DE LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-062 de ce conseil octroyant le contrat pour la réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église au montant de 628 766,75 \$ (incluant les taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur d'autoriser le paiement du No. 1 au montant de 607 636,20 \$ (le montant du contrat moins la retenue);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le paiement du décompte «no. 1 de 628 766,75 \$ pour la réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église.

2023-08-159 DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR DANIEL BOUCHARD POUR UTILISER À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE UNE PARTIE DU LOT 5 727 176 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET ET UTILISER LE CHEMIN D'ACCÈS DU LOT VOISIN 5 727 173 DU CADASTRE DU QUÉBEC PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR DENIS DRAPEAU POUR S'Y RENDRE

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Monsieur Daniel Bouchard visant la construction d'un chalet sur ne partie du lot 5 727 176 du cadastre du Québec d'une superficie de 0.8 ha en utilisant le chemin d'accès du lot 5 727 173 du cadastre du Québec propriété de Monsieur Denis Drapeau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipi-

pale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE la villégiature y est autorisée pour la construction d'un chalet dans ce secteur;

ATTENDU QUE le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint- Bruno-de-Kamouraska :

- appuie le requérant, Monsieur Daniel Bouchard visant la construction un chalet sur une partie du lot 5 727 176 du cadastre du Québec en utilisant le chemin d'accès du lot 5 727 173 propriété de Monsieur Denis Drapeau;
- indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

2023-08-160 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL / PASSAGE DES CAMIONS LOURDS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT la circulation constante des camions lourds en provenance de la Municipalité de Saint-Gabriel passant également par la Municipalité de Saint-Pacôme pour se rendre à destination;

CONSIDÉRANT QUE le passage des camions lourds endommagent considérablement le réseau routier et occasionnent aussi des désagréments aux citoyens qui désirent se rendre sur leur lot;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la Municipalité de Saint-Gabriel dans ses démarches au-

près du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de trouver une autre alternative pour le passage des camions chargés de bois plutôt que le trajet emprunté actuellement brisant ainsi, le réseau routier des deux municipalités.

2023-08-161 DEMANDE D'APPUI – CORPORATION RÉGIONALE DE LA SALLE ANDRÉ-GAGNON : PROJET DE TOURNÉE DE SPECTACLES DANS LES MUNICIPALITÉS EN 2024

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, dans le cadre d'appel à projet du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), a l'intention de déposer une demande de financement auprès de cet organisme en novembre 2023 pour l'organisation d'une tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2024 à l'instar de ce qui avait été réalisé en 2020 et en 2022;

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon sonde présentement l'intérêt des municipalités de la région à accueillir chez elles, à l'été 2024, une ou des prestations extérieures de courte durée de théâtre de rue et/ou autres types de spectacles de ce genre, s'adressant à tous les publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon dans son projet de déposer une demande de financement auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en novembre prochain pour l'organisation d'un projet de tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2024.

2023-08-162 RÉSOLUTION D'APPUI POUR UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET BIENVEILLANT À L'ÉGARD DU POIDS

CONSIDÉRANT QUE le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être;

CONSIDÉRANT QUE la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle;

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT QUE toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en :

- incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail;
- encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant;
- proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adoptés à la corpulence de chacun.e;
- ne tolérant pas de commentaires ou remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne;
- bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail.

2023-08-163 RÉSOLUTION POUR APPORTER DES CORRECTIONS AU RÈGLEMENT 260-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 761 333. \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ-2019-2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des corrections au règlement 260-2023 décrétant un emprunt de 761 333 \$ de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 soit à l'article 2 et à l'article 3 :

Article 2

Afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, soit 761 333 \$, le conseil est autorisé à dépenser 781 355 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter la somme de 761 333 \$ pour une période d'un an, soit à la suite de la reddition de comptes de la TECQ en 2024 et affecter le montant de 20 022 \$ à la dépense.

Article 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des chéances annuelles, en appropriant la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, lorsque les travaux ou les dépenses seront terminés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska apporte des corrections nécessaires par résolution du règlement 260-2023 décrétant un emprunt de 761 333 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

VARIA

2023-08-164 RÉOLUTION POUR ENTÉRINER LE MANDAT À MONSIEUR GUILLAUME BOUCHARD, ING. DE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL, POUR PRÉPARER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE AU PROGRAMME DE LA VOIRIE LOCALE 2021-2025 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTQ) DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT une offre de services reçue de monsieur Guillaume Bouchard, ing. de Bouchard Service-conseil pour préparer une demande d'aide financière relative au programme de la voirie locale 2021-2025 du Ministère des transports et de la mobilité durable dans le cadre du volet redressement et accélération pour présenter le projet du Rang du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bouchard avait déjà été mandaté en 2020 pour préparer les plans et devis du rang du Nord et que ledit projet avait été révisé et représenté au cours des années 2021 et 2022 et que

selon l'article 936 du code municipal nous pouvons lui accorder un contrat de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate Monsieur Guillaume Bouchard ing. de Bouchard Service-Conseil, pour préparer une nouvelle demande d'aide financière relative au programme de la voirie locale 2021-2025 du ministère des transports et de la mobilité durable (MTQ) dans le cadre du volet redressement et accélération pour le rang du Nord, au coût de 525,000 \$, excluant les taxes.

2023-08-165 INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/ Matières résiduelles : Débroussaillage est terminé – L'entrepreneur recommence les travaux sur la rue de l'Église dans la semaine du 7 août.

Administration et développement: Dossier dépanneur est en recherche d'informations.

Comité d'embellissement / Mycologie: Au Comité d'embellissement, 2 membres ont démissionné soit Mesdames Claire Ouellet et Andrée Michaud.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: Travail au niveau du plan de sécurité civile et sur l'achat d'une génératrice. M. le maire suggère de vérifier au programme Nouveaux Horizons, peut-être y aurait-il une possibilité d'obtenir une aide financière.

Bibliothèque et communication: Rien à changer.

Comité des loisirs / Art et culture: Le Festi-Brûlot est scindée en 2 partie : 27 août en AM : déjeuner « Viens quand tu veux » et en PM : Gala amateurs et le 9 septembre, il y aura souper (selon la température) intérieur ou extérieur avec musique.

2023-08-166 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question en relation avec la séance.

2023-08-167 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 50.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, Directrice générale et greffière-trésorière

Rencontre d'autrice

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir des talents de chez nous en vous offrant deux rencontres d'autrices qui auront lieu à la bibliothèque municipale durant le mois d'octobre.

La première aura lieu mercredi le **11 octobre à 19 h**. Venez rencontrer Mme Kim St-Pierre, originaire de Saint-Pascal.

Durant la pandémie, cetteoureuse de littérature de genre, en a profité pour écrire son premier polar. Ainsi est né «**Comme une ombre**» paru aux Éditions Goélette. Au fil des pages du roman on suit Léa Beaumont, enquêtrice, dépêchée sur une scène d'un crime sordide. Elle découvre rapidement qu'elle a affaire à un tueur en série dont le camouflage est devenu un art pour lui.

C'est une belle occasion de découvrir le parcours d'une écrivaine de chez nous. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

On vous attend en grand nombre. Parlez en à votre entourage.

La seconde est une rencontre d'autrice de roman graphique jeunesse avec Mélanie Doré qui aura lieu **le 30 octobre à 10 h 15**.

Mme Doré est originaire de Rivière du Loup, elle viendra s'adresser aux jeunes de l'école pour présenter son premier roman graphique, **Hockey et toasts au Ketchup**, publié aux éditions Bouton d'or d'Acadie. Ce roman plonge le jeune lecteur dans une partie peut-être méconnue du hockey mineur, celui de la vie en famille d'accueil pour hockeyeurs. Hébergeant des jeunes joueurs chez elle depuis plusieurs années, signifie aussi son lot d'anecdotes et d'histoires à en plus finir qui servent de toile de fond à son premier roman. Elle saura captiver rapidement nos jeunes tel que des toasts au ketchup. Les parents qui veulent assister à la rencontre sont les bienvenues.

D'autres événements sont à venir, restez en contact avec nous ou suivez-nous sur le Facebook de la municipalité.



Rencontre d'auteure

Avec **Mélanie Doré**

Autrice de « **HOCKEY ET TOASTS AU KETCHUP!** »

 **Lundi**
30 octobre à 10h15
À la bibliothèque de St-Bruno

**Pour en savoir davantage,
informez-vous auprès du personnel
de la bibliothèque!**

Diane Cardin
Responsable

Concours de participation : « Amène ton journal Le Trait d'Union en Voyage »

Vous partez en voyage? Prenez une photo de votre escapade avec votre journal « Le Trait d'Union » et faites-nous la parvenir d'ici le 30 novembre 2023 avec votre nom et l'endroit où vous vous trouvez.

Conditions de participation :

- La photo doit présenter un résident de Saint-Bruno.
- Le journal « Le Trait d'Union » doit y être en évidence.
- Une seule photo admissible par voyage (mais vous pouvez nous en envoyer plus d'une).

De plus, si tu as le goût d'écrire un article pour nous partager ton aventure, il nous fera plaisir de le publier.



En décembre 2023, trois (3) prix de participation de 25 \$ seront octroyés, par tirage au sort, parmi toutes les photos admissibles reçues.

CA du journal « Le Trait d'Union »



Concours de panache 6^e édition

L'ouverture de la chasse pour la zone 02 débutera le 30 septembre 2023. Chasseurs de Saint-Bruno avez-vous tué!

Suite aux succès obtenus depuis ses débuts, le conseil d'administration du journal « Le Trait d'Union » reconduit le concours pour une 5^e édition.

Attention!

Règlement pour être éligible :

Le chasseur doit être résident de Saint-Bruno.
Pour les groupes : au moins l'un des participants doit être résident de Saint-Bruno.

Il suffit de prendre une photo du panache avec un ou des chasseurs et envoyé le tout en indiquant leur nom et coordonnée à trdunion@globetrotter.net, avec la mesure du panache.

Toutes les photos reçues seront publiées lorsque la chasse sera terminée. Des prix de 50 \$ seront attribués au plus gros panache original et chevreuil. Aussi deux (2) prix de participations d'une valeur de 25 \$ (un pour l'original et un pour le chevreuil) seront tirés au sort parmi les participants de chacune des catégories



Nous attendons vos photos avec impatience.

L'équipe du journal

ÉCOLE SAINT-BRUNO – Les membres du personnel	
<u>Direction</u>	<u>Secrétariat</u>
- Chantal Pelletier, directrice - Karolane Dionne, aide à la direction	Geneviève Lévesque
PROFESSIONNELS	
Maxime Belzile, orthopédagogue	Claudie Castonguay, conseillère en rééducation
SPÉCIALISTES	
* Steve Paquet, musique * Nancy Briand, anglais	* Philippe Pelletier, éducation physique
ENSEIGNANTES TITULAIRES	
<u>1^{re} - 3^e & 4^e année</u>	<u>5^e & 6^e année</u>
Stéphanie Landry	Charles Bissonnette
<u>Allègement 5^e & 6^e année</u>	<u>Stagiaire à l'automne classe 5^e & 6^e année</u>
* Justin Dionne	* Maxime Dionne
SERVICE DE GARDE	
* Caroline Lévesque	
CONCIERGE	
Spécialistes du cirage	

De plus, voici nos statistiques d'élèves pour 2023-2024 :

Nombre total d'élèves : 20 élèves

1^{re} – 3^e – 4^e : 11 élèves

5^e - 6^e : 9 élèves

Geneviève Lévesque, secrétaire



Soirée d'Halloween !



Vous êtes attendus à la salle municipale de Saint-Bruno pour une soirée musicale dès 19 h 30 le samedi 28 octobre prochain. Sur place, il y aura un service de bar, des prix de présences pour les gens costumés ainsi que des surprises pour les enfants. La soirée est ouverte à tous et c'est gratuit! Plus tard en soirée se tiendra le sentier de l'horreur qui sera ouvert pour les 12 ans et plus uniquement. Les inscriptions pour ce dernier se feront directement à la salle municipale.

Le comité des loisirs vous attend !

Punir un enfant en utilisant la force:

des règles et des limites

Au Canada, un parent peut punir son enfant en lui interdisant les sorties ou en lui retirant l'accès à son téléphone. Cependant, les règles sont très strictes s'il y a une punition corporelle ou si la force physique est utilisée. Si on ne les respecte pas, cela pourrait mener à un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) ou à des accusations criminelles.

Des punitions interdites en tout temps

La force utilisée par le parent lors d'une punition corporelle doit être raisonnable.

Par contre, les punitions suivantes ne sont pas permises au Canada, peu importe les circonstances :

- la punition avec des objets comme une ceinture ou une règle
- la punition qui peut causer des blessures
- les gifles et les coups à la tête
- les traitements dégradants ou inhumains
- toute punition corporelle sur un enfant de moins de deux ans
- toute punition corporelle sur un adolescent.

Utiliser la force : un droit limité

La force utilisée par le parent lors d'une punition corporelle doit réellement servir à discipliner son enfant. L'enfant doit aussi être en mesure de comprendre pourquoi il reçoit cette punition.

Ce qui est raisonnable peut aussi varier selon plusieurs facteurs dont l'âge de l'enfant, son sexe, son état de santé ou les conséquences de la punition.

Un enseignant ou toute autre personne qui remplace un parent doit aussi respecter les limites imposées par la loi dans l'exercice de son autorité.

Par exemple, un enseignant ne peut pas utiliser la force contre un élève. Cependant, il peut utiliser une force

raisonnable pour retenir un élève ou l'expulser de la classe lorsque cela est nécessaire et sous des conditions précises .

Force abusive : risques et conséquences

Le parent ou la personne qui utilise une force qui dépasse les limites pour punir un enfant risque de subir des conséquences. Les enfants sont protégés contre les mauvais traitements comme les abus physiques, sexuels ou psychologiques. [Le Directeur de la protection de la jeunesse \(DPJ\) peut intervenir s'il pense que l'enfant n'est pas en sécurité ou qu'il s'inquiète pour son développement.](#)

Certains gestes peuvent même mener à des accusations criminelles. Un policier pourrait enquêter lorsque la force est utilisée sur un enfant.

Source: Educaloï

Suki-Tann ❤️ PERDUE
(A St-Bruno-de-Kamouraska, Rang Ste-Barbe, depuis 1er août)

Elle portait un bandeau rouge écrit "Suki-Tann - 514-298-7910"

11 ans, mais a l'air plus jeune.

ATTENTION elle est forte ! Très forte ..



Sasha Villamizar Chassé

Chronique culinaire

Avec l'arrivée de l'automne pensons à cuisiner nos belles pommes et nos citrouilles.

Beurre de pomme

8 pommes pelées, le cœur enlevé, coupés en morceaux.
½ tasse de sirop d'érable
½ tasse de beurre

Mélanger le tout dans une grande casserole et faire cuire à feu moyen pendant 30 à 45 minutes, jusqu'à ce que les pommes soient tendres et se défassent.

Réduire en purée au mélangeur. Verser dans des pots ou congeler.

Source : Myrtha St-Pierre

Potage à la citrouille

Préparation : 40 minutes

Cuisson : 45 minutes

Donne de 6 à 8 portions

2 c. à soupe de beurre ou margarine
1 poireau tranché
8 tasses de citrouille, pelée et coupée en cubes
3 pommes de terre en cubes
6 tasses de bouillon de poulet
Sel et poivre au goût
1 ½ tasse de lait ou crème 15%
1 pincée de muscade

Préparation

Dans une casserole, fondre le beurre ou la margarine.
Cuire le poireau et la citrouille environ 5 minutes.
Ajouter les pommes de terre et le bouillon.
Saler et poivrer.
Couvrir et laisser mijoter 40 minutes.

Passer au mélangeur. Remettre dans la casserole, amener à ébullition. Ajouter le lait ou la crème et la muscade. Ne pas faire bouillir. Servir avec des croutons dorés.

Source : Les p'tits délices de Pitatou.

Valéry Lavoie

Fin des travaux de la rue de l'Église

Les travaux de la rue de l'Église sont maintenant terminés. En effet, depuis juin dernier, l'équipe des Entreprises J.R. Morin qui a obtenu le contrat s'est affairée à refaire le réseau pluvial de cette rue qui en avait grandement besoin.



De nouveaux aménagements ont été apportés, soit par l'ajout de bordures de rue ainsi que la prolongation du trottoir du côté sud de la rue et un nouveau du côté nord qui se rend jusqu'au Habitations Saint-Bruno, et ainsi permettre aux résidents de circuler en toute sécurité. Le marquage de la chaussée a été fait et l'ajout d'une traverse piétonnière afin que ceux traversant d'un côté à l'autre de la rue le fasse de façon sécuritaire. Soyons respectueux des piétons!



Constance Gagné

Octobre est là et il faut penser à s'activer en prévision de l'hiver. Le C.A. du club s'interroge sur votre intérêt à faire du **CARDIO PLEIN AIR**. Il est possible de faire cette activité sous la direction d'un ou d'une entraîneuse mais pour cela, il faut des participants.

Alors, faites nous savoir votre intérêt ainsi que votre disponibilité en communiquant avec un des membres du C.A. (Noms et numéro de téléphone au bas de l'article). Cette activité est aussi ouverte à toute la population de Saint-Bruno, pas nécessaire d'être membre. Nous attendons votre réponse avec impatience.

Les membres actifs sont aussi invités à un déjeuner - quilles le 15 octobre 2023 à 9 h 30 au salon de quilles de Saint-Pascal et ce à prix très modique, une partie du coût étant payée par le Club. Il est possible d'être 20 joueurs. Donc, faites votre réservation auprès d'un des membres du C.A.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les participants au déjeuner de septembre. Ce fût un succès et ce grâce à vous et aussi au temps et à l'énergie que les membres du C.A. et d'autres bénévoles, certaines non-membres ont investi, ce qui a permis d'obtenir un si grand succès. On se dit À LA PROCHAINE.

À noter que le renouvellement de votre carte de membre se fera en octobre.

Je vous souhaite un beau mois d'octobre, à bientôt

Claire Ouellet, présidente

Membres du C.A.:

Claire Ouellet	418-714-5575
Richard Caron	418-492-5926
Micheline Dionne	418-492-5281
Gilles Beaulieu	418-492-7132
Francine Gagné	418-492-1711
Constance Gagné	418-492-5178

Anniversaires du mois

5	Stéphane Lizotte
10	Daniel Thériault
11	Myrtha st-Pierre
15	Gilbert Lagacé
17	Régent Lagacé
19	Chantal Nadeau
23	Robert Thériault
29	Roger Thériault
31	Camilien Lizotte




Centre-Femmes
 LA PASSERELLE
 DU KAMOURASKA
 418-492-1449

2-16-23-30 OCTOBRE 19 H 00 -
Cours d'espagnol

12 OCTOBRE 10 H 30 - Biokinésie

10-24-31 OCTOBRE 13 H 30 -
Atelier transformation

20 OCTOBRE -
5 à 7 D'ici et d'ailleurs

Tous les mercredis 11 H 00 - Yoga
... et bien plus

ACTIVITÉS D'OCTOBRE

Voir la programmation complète → www.lapasserellechikamouaska.org



15 septembre : La Journée internationale de la démocratie

L'Organisation des Nations-Unies (ONU) a désigné le 15 septembre comme Journée internationale de la démocratie. Le thème pour 2023 est: «Autonomiser la prochaine génération».

Ce thème met l'accent sur le rôle essentiel que devront jouer les jeunes pour maintenir et faire progresser la démocratie dans le monde. Pour cela, il importe que, dès maintenant, ils et elles reçoivent une éducation qui les conscientise et les sensibilise à l'importance de prendre la parole. À nous de garantir que leurs voix soient incluses dans les décisions qui ont un impact profond sur leur monde. La démocratie peut se réaliser à tous les paliers, à l'internationale comme chez-nous dans nos communautés. Les jeunes d'aujourd'hui agiront comme les électeurs demain. En leur apprenant à développer leur réflexion, leur sens critique et à avoir un droit de regard sur les décisions qui les concernent, nous leur offrons un environnement dans lequel ils et elles sentent que leur voix compte dans leur monde, à leur échelle. Nous autonomisons la prochaine génération au regard de la démocratie.

Dans cette lignée, tous les stagiaires aux Ateliers Mon-Choix participent à l'élaboration de leur propre plan de croissance. Comme nous offrons une diversité de plateaux d'intégration et de développement des compétences, les stagiaires ont la liberté de choisir celui à expérimenter et de changer s'il ne lui convient pas. Un bout de chemin vers la grande route de l'autonomie !

Qui dit démocratie, dit élection !

Ce mercredi 13 septembre, les Ateliers Mon-Choix ont tenu une double assemblée générale annuelle (AGA). La raison étant un changement de dates pour l'année financière, une AGA pour 2022 et une seconde pour les premiers six mois de 2023. Un nouveau conseil d'administration a été élu dont voici les membres : Gilles Michaud, président, Monique Côté, vice-présidente, André Laforest, secrétaire-comptable, Marjolaine Émond et Nathalie Bélanger, administratrices, Mario Laplante et André Gagnon, administrateurs.

Aux Ateliers Mon-Choix, l'engagement volontaire prime autant chez le conseil d'administration que parmi le personnel rémunéré et bénévole. Une formidable équipe voit à la réalisation de la mission en réinsertion sociale : Johanny Lavoie Dion, responsable du plateau de travail couture et celui de la Boutique Mon-Choix, Johanne Hudon, intervenante psycho-sociale, Nathalie C., commis boutique, Philippe Poirier Racine, manutentionnaire, Dany St-Pierre, chauffeur et Claudel Pariseau, directeur général. Depuis le début de l'organisation, plusieurs personnes bénévoles, dédiées au volet des communications, à l'administration, au soutien technique et à la Boutique Mon-Choix, complètent l'équipe de travail.

« Il est important que chacun puisse participer de manière significative aux décisions qui affectent sa vie, aujourd'hui et dans les années à venir. » ONU

Monique Côté,
Collaboration spéciale





Les membres du comité « Mes Soins Restent Ici » veulent profiter de l'étude du projet de loi 15 afin de faire entendre les besoins de la communauté kamouraskoise en matière de soins de proximité. C'est donc pourquoi ils viennent de déposer un

mémoire auprès de l'Assemblée nationale du Québec et se sont assurés du soutien du député de Côte-du-Sud monsieur Mathieu Rivest.

Dans le contexte du projet de « Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace » actuellement soumis à l'étude de l'Assemblée nationale du Québec, le comité « Mes soins restent ICI » veut profiter de l'occasion pour mieux faire connaître les besoins et attentes de la communauté locale au niveau des soins de proximité.

Le mémoire qu'il vient de déposer à l'attention du Ministre Dubé porte sur deux recommandations principales : l'une visant à rappeler sa revendication-phare pour une gouvernance locale de proximité et l'autre proposant la création d'un comité de vigie pour le Kamouraska.

Au niveau de la gouvernance locale, le mémoire salue la désignation récente d'un Directeur adjoint exécutif au Kamouraska et propose des bonifications à apporter à ses fonctions. Il recommande de plus que le futur Directeur médical ait le pouvoir d'assigner un ratio de services professionnels à un site donné, notamment à un hôpital. « Ce nouveau pouvoir, de dire le président Jean Martin, nous apparaît essentiel pour autoriser les gestionnaires du réseau à prendre les mesures qui permettront d'éviter entre autres que les médecins spécialistes ne se concentrent dans les hôpitaux centraux et obligent leurs patients à se déplacer sur de longues distances. »

Étant donné que le projet de loi n'ouvre pas de porte à un conseil d'administration local, le comité « Mes soins restent ICI » recommande la mise en place d'un comité de vigie local. Dre Marie-Eve Fromentin précise que « la principale responsabilité de ce comité serait de transmettre, au nom de la communauté

locale, ses observations et ses recommandations à propos de l'offre de soins et services de proximité à la nouvelle agence Santé Québec. » La composition de ce comité devra réunir des personnes représentatives de la communauté sous la présidence du préfet de la MRC.

Afin de s'assurer d'une diffusion optimale de son mémoire à travers les officines gouvernementales, le comité a obtenu l'engagement du député de Côte-du-Sud, monsieur Mathieu Rivest, à identifier les contacts les plus appropriés qu'il faudra mettre à contribution.

En conclusion, le président Martin tient à signifier au ministre de la Santé et des services sociaux, et aux membres de la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale du Québec, que « cette réforme ne peut réussir si le gouvernement se limite à un projet structurel et légal. Il devient important et essentiel qu'une analyse stratégique des impacts du changement au niveau organisationnel, humain et technologique soit effectuée comme prochaine étape. Cette analyse devra conduire à un plan intégré d'actions spécifiques pour chacune de ces trois dimensions. Il s'agit là d'un prérequis pour réussir la réforme de la santé. »

Depuis plus de 5 ans le comité « Mes soins restent ICI » multiplie les représentations politiques et les interventions publiques afin de rétablir le niveau de soins et services de proximité requis pour la population de tout le Kamouraska.

Sources :

Jean Martin

Président et porte-parole des citoyens du comité « Mes soins restent ici »

Cellulaire : 418-860-5186

Courriel : jeanmlapoc@videotron.ca

Marie-Ève Fromentin, Md

Porte-parole des professionnels de la santé du comité « Mes soins restent ici »

Cellulaire : 581-885-0307

Courriel : marie-eve.o-fromentin@hotmail.ca

Comité d'embellissement: bénévoles recherchés

Le comité d'embellissement de notre municipalité contribue à chaque année à rendre notre milieu de vie plus agréable à vivre. Le comité d'embellissement fait en outre le nettoyage des fossés, l'aménagement des plates-bandes et la décoration du parc de l'église pour le temps des fêtes. Cette année, les derniers membres actifs ont quitté après plusieurs années d'implication. Alors, si vous avez le goût de participer à rendre notre milieu de vie agréable à vivre, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité afin de donner votre nom: 418 492-2612. Vous pouvez également communiquer avec moi au 418 492-9967.

Je tiens à remercier grandement les membres du comité d'embellissement qui se sont impliqués activement au cours des dernières années : Claire Ouellet, Andrée Michaud et Valérie Bourgoïn. Ginette Dionne et Yves Ouellet. Ces derniers ont fourni beaucoup d'efforts pour améliorer la qualité de vie des citoyens de notre municipalité. Ce fût un plaisir de travailler avec vous.

Bernard Fortin,
Conseiller, siège #3

Place de l'Église



MESSES

Mois d'octobre

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	8	Lucille Briand	Par la succession
Dimanche 11 h	22	Déf. Oscar Bossé et Marie-Paule Lévesque	Sylvie Bossé

CLINQUES DE PASSEPORTS

- **MERCREDI 11 OCTOBRE, DE 16 H À 20 H**
Hôtel Universel au 311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup
- **VENDREDI 13 OCTOBRE, DE 16 H À 20 H**
Espace citoyen au 48, avenue du Bassin Nord à Montmagny

PAS BESOIN DE RENDEZ-VOUS!

BERNARDGENEREUX.CA
bernard.genereux@parl.gc.ca • 1 855-881-9876



BERNARD GÉNÉREUX

DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

En octobre, deux cliniques de passeports auront lieu dans la circonscription

Les cliniques auront lieu le mercredi 11 octobre, de 16 h à 20 h, à Hôtel Universel, situé au 311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup, ainsi que le vendredi 13 octobre, de 16 h à 20 h, au Pavillon communautaire Espace citoyen au 48, avenue du Bassin Nord à Montmagny.

Cliniques de Passeports

SAVIEZ VOUS QUE?

- NOUS OFFRONS UN SERVICE COMPLET AUX DEMANDEURS,
- DE LA VÉRIFICATION JUSQU'À L'ENVOI POSTAL INCLUSIVEMENT
- LE TRAITEMENT DU DOSSIER EST D'ENVIRON 4 À 6 SEMAINES.
- IL EST OBLIGATOIRE DE FOURNIR L'ORIGINAL DU CERTIFICAT DE NAISSANCE NON PLASTIFIÉ, DÉLIVRÉ APRÈS JANVIER 1994.

Cliniques de Passeports

SAVIEZ VOUS QUE?

- IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ QUE LE RÉPONDANT ACCOMPAGNE LE REQUÉRANT POUR AUTHENTIFIER L'IDENTITÉ DE CE DERNIER
- VOUS DEVREZ AUSSI AVOIR EN MAIN LES COORDONNÉES COMPLÈTES DE DEUX PERSONNES QUI NE SONT PAS MEMBRES DE VOTRE FAMILLE ET QUI VOUS CONNAISSENT DEPUIS PLUS DE DEUX ANS.

Le député convie chaleureusement les citoyens intéressés à visiter son site web bernardgenereux.ca/cliniques-de-passeports/ ainsi que sa page Facebook, pour des formulaires et des mises à jour importantes.

Pour communiquer avec notre équipe, veuillez contacter le bureau de Rivière-du-Loup au 1800 668-1280 ou le bureau de Montmagny au 1855 881-9876, ou encore par courriel à l'adresse bernard.genereux@parl.gc.ca

Bernard Généreux



Noélie n'est pas une nouvelle employée, mais elle fait un doux retour au sein de l'équipe de Co-éco après un congé de maternité. Auparavant chargée de projets en éducation relative à l'environnement, Noélie portera maintenant son attention sur le suivi des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) et le service-conseil aux commerces et entrepreneurs. Nous lui souhaitons un bon retour parmi nous!

C'est avec grand plaisir que j'aborde mes nouvelles responsabilités au sein de l'équipe de Co-éco. Je pourrai ainsi mettre mon expertise au service des municipalités et des entreprises afin d'accompagner leurs efforts pour une réduction des déchets et pour une meilleure gestion des matières résiduelles. Noélie Hébert-Tardif, conseillère en gestion environnementale - GMR

CARBONE SCOL'ERE

Le programme éducatif Carbone Scol'ERE est de retour pour une nouvelle année scolaire! Merci à nos financeurs qui nous permettent d'augmenter le nombre de classes visées cette année: la Coopérative FA, les MRC de Rivière-du-Loup et Les Basques, les villes de La Pocatière, de Rivière-du-Loup et de Saint-Pascal, ainsi que les municipalités de Mont-Carmel et de Rivière-Ouelle.

Votre municipalité souhaite contribuer financièrement à l'éducation climatique de la jeunesse? Il n'est pas trop tard! Communiquez avec Sarah Tavernier à info@co-eco.org pour le fonctionnement.

La première année de Co-éco à dispenser le programme a connu un franc succès auprès des enseignant.e.s et élèves du KRB. Pour consulter le bilan de l'année scolaire 2022-2023, c'est par ici.



LE TRAIT D'UNION

Devenez membre

Une contribution volontaire de 2 \$ par personne vous fait membre 2023-2024 et permet au journal de poursuivre une couverture plus large des enjeux locaux.

Nom (s) : _____

2\$/ pers. =

N.B. Veuillez remettre votre contribution à un membre du conseil. Merci!

Renouvellement - Renouvellement - Renouvellement - Renouvellement - Renouvellement

Renouvellement - Renouvellement - Renouvellement - Renouvellement - Renouvellement

Horaires d'ouverture

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

SAAQ Saint-Pascal

Lundi 12 h à 16 h
Mardi 12 h à 16 h
Mercredi de 12 h à 16 h

Téléphone : 418-492-7314

Bureau municipal

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Fabrique

Téléphone: 418-492-1476



462, rang de la Croix
Saint-Bruno
418 492-7421
Service de restauration

Pistes de ski de fond
Raquettes
ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Mathieu RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD

Bureau de circonscription
418-234-1893 | Sans frais : 1 866 774-1893
6, Rue Saint-Jean-Baptiste Est, bur. 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

Édifice Claude-Béchard
418 492-7730 | Sans frais : 1 866 774-1893
235, rue Rochette, bur. 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

*En action pour
les gens de chez nous!*

BERNARD GAGNÉ
DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

BERNARDGENEREUX.CA • 1 855-881-9876 • BERNARDGENEREUX@PARL.GC.CA

Construction Yves Gosselin
Entrepreneur général
 Construction - rénovation

Résidentiel
et commercial

9, Route Lauzier
 Kamouraska (Québec) G0L 1M0
 Tél.: 418 492-3492
 Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51

VOTRE CENTRE DE RÉNOVATION DEPUIS 1953!

DUMAIS
 Camille Dumais Inc.

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec)
 418 492-2347

R.B.Q.: 1185-5277-70

CAMILLEDUMAIS.COM



**Le Comité d'action
Communautaire inc.**

Roger Lavoie, président

lunik
 TABAGIE
 ACCOMMODATION

lunik inc.
 PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
 BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-5122
 Courriel: tabagielunik@qc.airs.com

Idée Fixe
 CADEAUX
 JOUETS

492-2222

 **Résidence funéraire
Daniel Caron**

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
 Crémation
 Funérailles traditionnelles
 Service d'ambulance

Daniel Caron,
 Thanatologue, ambulancier

353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0

point S
 CERTIFIÉ PIDS-LOUARD

Pneus F.M. inc.

595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.6035 - 1.800.463.1375

Mécanique générale
 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.2907
 point-s.ca

PNEUS
 ALIGNEMENT
 SUSPENSION
 VIDANGE
 FREINS
 SILENCIEUX
 INJECTION

**Service de Pneus
Marcel inc.**

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
 - agricole



418 492-2915
 622 boul. Hébert
 Saint-Pascal

MALLETTE
 Mallette
 Société en collectif
 Comptables agréés

Tél.: (418) 492-3515
 Téléc.: (418) 492-9640
 Cel.: (418) 867-6318

Carolyne Thériault, CPA
 Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

**PME
INTER**

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
 Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon
 Me Dorisse St-Pierre
 Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
 Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
 Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

**Repas après les funérailles
Saint-Bruno**

Ghislaine Gagné 418-714-6730
 Myrtha St-Pierre 418-492-5926

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest,
 Saint-Bruno

Fabrique St-Bruno

En tout temps au
 418-492-1476

PLACE AUX AÎNÉS



Saint-Bruno
 Roger Lavoie, président
 Tél.: 492-6702

Andrée Michaud

510 rang 5
 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
 and_micho@yahoo.ca



La Michelaine
 Mohair

Centre-Femmes
 LA PASSERELLE
 DU KAMOURASKA

Prendre soin de soi. S'entraider.
 Agir ensemble. S'outiller.

Activités

- Causerie
- Jeux de société
- Yoga
- Atelier créatif
- Réseautage
- Activité sportive
- Mouvement communautaire
- Atelier de développement



418-492-1449
 www.lapasserelledukamouraska.org

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
 St-Bruno-de-Kamouraska QC
 G0L 2M0
 418 492.6311
 Manon Thériault prop.





1 PERSONNE SUR 2
ÂGÉE DE 70 ANS ET PLUS → PRÉSENTE UNE
PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
418 308-1489
POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!

489, AVENUE
D'ANJOU
SAINT-PASCAL



Transport Kamouraska (Taxi)
418-315-3388

transportkamouraska@gmail.com

Propriétaire Renee Gagnon



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

418 492-2612
www.stbrunokamouraska.ca

Au plaisir de vous rencontrer.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
EXCAVATION ET TERRASSEMENT
TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

**Transport
Pierre Dionne**
R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire
Cell.: 418.868.9486
Tél.: **418.852.1222**
Fax: 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

BASIE32
web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque
334, rue de l'église
Saint-Bruno
418-492-7803



Pour une estimation rejoindre Valérie

418 551-2557

418 492-7257

val.lavoie28@hotmail.com

1, rue Dionne, St-Bruno-de-Kamouraska QC G0L 2M0

**Toiture VR
Construction inc.**



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : **418 492-5926**

Activités et loisirs pour tous



Desjardins
Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska

Services en ligne et à distance

Chez Desjardins, nous restons près
de vous, même à distance.

Découvrez comment faire vos
opérations financières en toute
sécurité, dans le confort de votre
foyer.

